



Renoncer a la garde de son enfant

Par **Samiya**, le **15/02/2021** à **15:48**

Bonjour,rnrnComment peut-on renoncer à la garde de son enfant de 17 ans ? car je n'ai aucune autorité sur lui, il fait ce qu'il veut, en plus il me dit "tu ne me sers à rien" et pourtant, depuis sa naissance jusqu'à maintenant, c'est moi toute seule qui l'ai assumé sur tout les niveaux, le père n'a jamais voulu m'aider.rnrnMerci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **16/02/2021** à **07:30**

Bonjour,rnrnIl aura 18 ans dans combien de temps ?

Par **Samiya**, le **16/02/2021** à **07:50**

Bonjour. Il aura ses 18 ans dans 11 mois .

Par **Tisuisse**, le **16/02/2021** à **07:54**

Laissez les choses continuer en l'état car le temps que vous fassiez votre demande au JAF et qu'il prenne une décision, il aura ses 18 ans. En attendant, envoyez votre fils chez son père.

Par **Samiya**, le **16/02/2021** à **08:17**

J'ai demandé à son père de le prendre mais il refuse avec l'excuse qu'il n'a pas les moyens et que c'est petit chez lui. En plus de ça, mon fils refuse d'aller vivre chez son père, il préfère rester chez moi car il a ce qu'il veut et souvent il me dit "pars si tu n'es pas contente".